



Ville de Saint-Constant

Division du génie
25, montée Lasaline
Saint-Constant (Québec)
J5A 2A8

Le 9 janvier 2018

**Résultat de la consultation - Règlement de circulation
Rues Veillette, Vallée, Vachon et Valade**

Madame,
Monsieur,

Dans l'objectif de garantir la sécurité des usagers de la route et la qualité de vie des résidents des rues Veillette, Vallée, Vachon et Valade, la Ville de Saint-Constant a tenu une rencontre sectorielle le 2 octobre 2017 pour présenter la problématique de circulation touchant ce secteur et proposer quatre alternatives. Par la suite, du 8 décembre au 21 décembre 2017, la Ville a tenu une consultation afin de savoir laquelle des options convenait le mieux aux résidents.

Durant cette période, 32 personnes ont participé au sondage. L'analyse des opinions émises par les résidents du secteur permet de constater que l'option 3, soit l'interdiction de stationner d'un seul côté en tout temps, est la solution retenue par la majorité des résidents.

| Options | Résultat |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Option 1 : Interdiction de stationner en alternance (3 jours d'un côté de la rue – 4 jours de l'autre) | 2 |
| Option 2 : Interdiction de stationner en alternance (1 au 15 d'un côté de la rue - 16 au 31 de l'autre chaque mois) | 0 |
| Option 3 : Interdiction de stationner d'un seul côté en tout temps | 30 |
| Option 4 : Permission de stationner du côté pair, les jours pairs et du côté impair, les jours impairs | 0 |

Le nouveau Règlement de circulation de votre secteur devrait être adopté cet hiver pour une mise en application dès le printemps 2018.

Nous vous remercions de votre participation, et nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

L'équipe des services techniques de la Ville de Saint-Constant